



Monsieur le Commissaire-Enquêteur  
Enquête publique Projet Éolien de Trizac  
Mairie de TRIZAC  
Place de la Mairie  
15400 TRIZAC

Aurillac, le 14 Septembre 2021

**Stéphane**  
**SAUTAREL**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

**Sénateur**  
**du Cantal**

J'ai pris connaissance de l'étude d'impact de l'entreprise BORALEX relative au projet éolien envisagé sur la commune de Trizac. Je vous prie de bien vouloir en conséquence trouver ci-après quelques remarques et mon avis.

*Secrétaire de la  
commission  
des finances*

Tout d'abord, je veux rappeler que le mix énergétique de la France est actuellement fortement décarboné contrairement aux pays voisins grâce en particulier au choix du nucléaire fait par notre pays. Plus encore, notre région, notre département, grâce à des ressources hydrauliques conséquentes, n'ont aucun besoin de développer de manière brutale et non concertée des projets éoliens pour contribuer à un verdissement de notre production électrique déjà très verte. A cet égard, le projet présenté ne présente aucun intérêt en termes de réduction des émissions de CO2.

*Membre de la  
délégation  
à la prospective*

A ce titre, et plus globalement, j'attends avec impatience le débat que nous devons avoir au Parlement quant au P.P.E (Plan Pluriannuel de l'Énergie) afin que l'expression démocratique soit entendue, étayée par des arguments économiques et écologiques fondés sur la science et non sur l'idéologie.

Par ailleurs, je conteste le modèle économique qui prévaut en la matière du fait du caractère non-pilotable des éoliennes, et par voie de conséquence de son coût pour la société qui ne permet pas d'établir un niveau de rentabilité au regard des prix de rachat et au coût des infrastructures de réseaux nécessaire qui coutent l'un et l'autre aux contribuables. Les conditions économiques de ce projet portent une atteinte manifeste à la libre concurrence et sont susceptibles de générer à terme un surcoût conséquent pour le consommateur.

Ensuite, la dimension paysagère constitue à elle seule un argument pour rejeter un tel projet au regard de son impact sur l'environnement remarquable qu'il



impacterait. Situé dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, au cœur du joyau de notre tourisme vert, ce projet est totalement antagoniste avec une stratégie de développement ancrée dans l'histoire et la géographie du Cantal. La préservation et la valorisation naturelle de nos espaces ne sont en rien compatibles avec ce projet.

La destination agricole des parcelles concernées par le projet constitue des estives pour l'élevage bovin. Dans l'attente de la publication de l'avis officiel de l'A.N.S.E.S quant aux nuisances sur les troupeaux des éoliennes, il ne semble pas pertinent de localiser un parc éolien sur cet espace d'élevage bovin. Plus largement, il importe de veiller à ce que la biodiversité de la zone, en particulier au regard de certains mouvements migratoires d'oiseaux, ne soit pas dégradé par un tel projet. Aucune garantie n'existe en la matière.

Enfin, l'impact sur l'habitat voisin présente des inquiétudes écologiques et économiques. Tout d'abord, au niveau du bruit, les niveaux sonores mentionnés et les distances des habitations envisagées ne semblent pas compatibles avec le respect du cadre de vie sonore des habitations voisines. Plus encore, nous savons qu'à ces altitudes, avec le givre, les bruits peuvent devenir insupportables à plus de 1500 m du mât. Des témoignages sont particulièrement édifiant en la matière. Il faut d'ailleurs noter qu'aucun promoteur éolien n'habite à proximité de ses réalisations. Ensuite, au niveau de la valeur des biens immobiliers, plusieurs études européennes montrent la dépréciation importante de la valeur de ceux-ci. Chacun peut constater que dès qu'un projet de ce type n'est, ne serait-ce qu'envisagé, les transactions immobilières s'arrêtent et les valeurs diminuent d'un niveau que l'on peut estimer de l'ordre de 25%. Plutôt que d'en demander l'indemnisation, je propose le retrait du projet dans son ensemble.

Tous ces éléments plaident en effet bien évidemment pour un renoncement à un tel projet. Plus encore, je conteste et m'oppose à la vision que les promoteurs de projets éoliens ont de Trizac, du Cantal et de nos territoires ruraux plus largement. Aidé par un modèle économique inique, ignorant un bilan environnemental global consommateur de CO<sub>2</sub>, refusant la prise en compte des efforts déjà accomplis par notre département en matière de production d'énergie renouvelable, niant le patrimoine de notre département qui en constitue la première richesse, ce projet, comme d'autres, témoigne d'une vision du développement territorial d'un autre âge. Cherchant à opposer les populations locales et les élus locaux au gré des mannes financières de court terme promises à certains, véhiculant une vision a minima condescendante de notre territoire et de ses habitants, ce projet ne répond en rien à une approche moderne, ouverte et porteuse d'avenir pour Trizac et pour le Cantal. Ni d'ailleurs pour notre pays qui ne saurait se laisser défigurer sans rappeler quelques fondamentaux.

A ce titre, en qualité de Parlementaire j'ai déjà saisi le Gouvernement pour réexaminer sa position dans le dossier majeur de l'énergie et fait plusieurs propositions pour redonner aux maires des pouvoirs afin de décider du



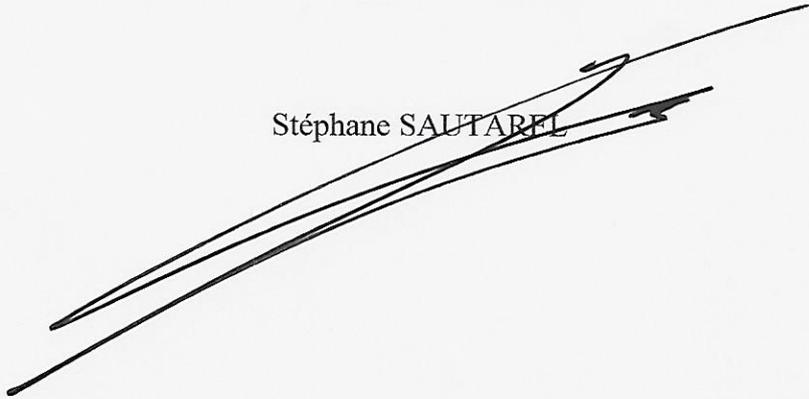
réexaminer sa position dans le dossier majeur de l'énergie et fait plusieurs propositions pour redonner aux maires des pouvoirs afin de décider du développement de leur commune plutôt que le laisser au bon vouloir de promoteurs éoliens.

Je vous remercie donc de bien vouloir, dans votre rapport, faire part à Monsieur le Préfet du Cantal de mon avis très défavorable à ce projet.

Restant à l'écoute et disponible, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes salutations les plus sincères.

*Bien à vous.*

Stéphane SAUTAREL

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name "Stéphane SAUTAREL". The signature consists of several sweeping, overlapping strokes.